



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

En l'absence du Président, M. Ki (Haute-Volta), vice-président, prend la présidence.

### POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR

#### La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général (suite)

1. M. VIKIS (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a quelques jours, le 29 novembre, nous avons célébré la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il y a quelques semaines, dans cette même enceinte [85<sup>e</sup> séance], nous avons eu la possibilité d'exposer nos vues sur la question de Palestine. Presque simultanément, dans différentes Commissions, nous avons exprimé notre opinion sur des questions importantes, à savoir le sort des réfugiés au Moyen-Orient et les pratiques israéliennes dans les territoires occupés. Et, depuis le 6 décembre, nous examinons le problème du Moyen-Orient.

2. Tout cela prouve la profonde inquiétude qu'inspire à la communauté internationale la situation créée dans cette région du monde qui, à maints égards, est considérée comme le berceau de notre civilisation. Les nombreuses déclarations faites par les représentants de tous les Etats Membres concernant les différents aspects du problème du Moyen-Orient, déclarations qui reflètent la position des gouvernements intéressés, les nombreux votes sur les projets de résolution pertinents présentés à l'Assemblée générale et les résultats de ces scrutins traduisant l'expression de l'appui international, ne laissent aucun doute quant au verdict de la communauté internationale ou quant à la nécessité d'examiner d'urgence ce problème.

3. A maintes reprises, nous avons souligné que la situation qui règne aujourd'hui au Moyen-Orient, si elle devait se perpétuer, poserait une grave menace à la paix internationale. Jusqu'à présent, ce conflit aigu s'est limité à cette région. Cependant, les hostilités sont toujours susceptibles de s'étendre à toute la région et, éventuellement, de plonger le monde entier dans une catastrophe aux conséquences énormes.

4. La situation au Moyen-Orient affecte indubitablement toute la communauté internationale, et il est décourageant de constater que, bien que la communauté internationale s'efforce, depuis plus de 30 ans maintenant, de trouver une solution juste et durable de ce problème dans son ensemble, aucune cependant ne semble être en vue. Au contraire, la récente inva-

sion par Israël du Liban, le massacre de milliers de civils innocents, Palestiniens et Libanais, y compris des femmes et des enfants sans défense, montrent clairement que nous ne sommes nullement sur le point d'aboutir à la paix.

5. La responsabilité d'Israël eu égard à la dégradation de la situation au Moyen-Orient est lourde. Le défi par Israël des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, du droit international et de l'opinion publique mondiale, ne fait que diminuer les possibilités de paix. La tentative d'Israël de voir reconnaître sur le plan international le transfert de sa capitale à Jérusalem ne saurait aucunement être considérée comme une contribution à la paix. Israël continue à réprimer, d'une façon de plus en plus brutale, la population civile de la Rive occidentale et cela ne peut être considéré comme un geste de paix. La création de colonies de peuplement juives de plus en plus nombreuses sur la Rive occidentale occupée et le refus de laisser les habitants arabes et palestiniens disposer des terres et de l'eau ne peuvent être considérés comme des initiatives de paix. L'effort illégal d'Israël visant à annexer les Hauteurs syriennes du Golan et la répression brutale de la population locale ne contribuent pas à la paix. Le bombardement des installations nucléaires irakiennes, loin de favoriser la paix, montre à nouveau la politique agressive d'un Etat qui estime que l'aventurisme militaire est le seul moyen de traiter avec ses voisins.

6. Par ses actes, Israël a, jusqu'à présent, clairement fait la preuve qu'il n'accepte pas une solution du problème du Moyen-Orient selon les modalités établies par la communauté internationale dans le contexte des Nations Unies. Au contraire, Israël a montré le mépris qu'il éprouve pour les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et a fait savoir sans ambages, par ses actes et ses propos, que la situation qu'il envisage est militaire.

7. Le Gouvernement de la République de Chypre, conformément à la position du mouvement des pays non alignés, dont mon pays est membre, a affirmé à maintes reprises que la question de Palestine et le problème du Moyen-Orient ne peuvent être résolus que grâce à un règlement global et juste qui permette de garantir : premièrement, le retrait complet, total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem, conformément au principe fondamental de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force; deuxièmement, le libre exercice du droit des Palestiniens à retourner dans leurs foyers et à recouvrer leurs propriétés dont ils ont été privés et déracinés; troisièmement, la réalisation et le libre exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en Palestine, sans ingérence extérieure ainsi que le droit à l'indé-

pendance et à la souveraineté nationales et à créer son propre Etat souverain indépendant.

8. Le Gouvernement chypriote a toujours appuyé également la position selon laquelle l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], seul et légitime représentant du peuple palestinien, doit participer pleinement et sur un pied d'égalité à toutes négociations visant à une solution juste et durable du problème palestinien.

9. Notre position vis-à-vis de ces questions a été définie en partant de l'idée que les principes de l'autodétermination, de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et de la réalisation des droits inaliénables de tous les peuples sont des principes auxquels il faut adhérer scrupuleusement.

10. Le peuple palestinien, à l'instar du peuple chypriote, a été déraciné de ses terres et de ses foyers ancestraux; il a été privé de ses droits de l'homme fondamentaux; ses terres occupées sont colonisées; Israël en Palestine et la Turquie à Chypre ont défié les vœux de la communauté internationale, montré le mépris qu'ils éprouvent pour les décisions et résolutions de l'Organisation des Nations Unies et autres instances internationales et, en recourant à la force des armes, ils s'efforcent de conserver le butin de leurs guerres.

11. Nous nous devons, vis-à-vis du peuple palestinien, des peuples du Moyen-Orient et du monde entier, de faire en sorte que ceux qui ont conquis leurs terres soient contraints de les abandonner, que ceux qui les asservissent et les oppriment soient forcés de les libérer et que ceux qui méprisent leurs droits de l'homme se voient obligés de les respecter.

12. Une fois encore, nous renouvelons solennellement notre attachement à l'instauration de la paix et de la justice au Moyen-Orient et partout dans le monde et exprimons notre souhait sincère que les efforts de chacun d'entre nous aboutiront à la réalisation de cet objectif.

13. M. THUNBORG (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : De l'avis de mon gouvernement, la situation actuelle, qui fait suite à un nouveau déclenchement d'hostilités, diffère des phases précédentes de ce conflit tragique.

14. D'une part, un changement remarquable est en train de s'opérer au sein de l'opinion publique et officielle de nombreux pays où l'on n'avait pas auparavant reconnu que les aspirations nationales du peuple palestinien doivent se réaliser si l'on souhaite un jour aboutir à une solution durable du conflit du Moyen-Orient.

15. D'autre part, le risque semble plus grand qu'il ne l'a jamais été que le peuple palestinien soit effectivement empêché, pendant longtemps encore, d'exercer son droit à l'autodétermination.

16. Selon nous, un choix s'offre au peuple palestinien, et plus particulièrement l'OLP, qui jouit incontestablement de l'appui écrasant des Palestiniens. A moins que les nouvelles possibilités de négociations de fond qui se font actuellement jour ne soient fermement saisies, sans perdre un instant, le conflit et la frustration des aspirations nationales des Palestiniens pourraient continuer au-delà d'un avenir prévisible.

17. Les intentions du Gouvernement israélien en ce qui concerne les territoires qu'il occupe depuis 1967 sont ouvertement proclamées et vigoureusement poursuivies.

18. La politique du Gouvernement israélien est de réclamer la souveraineté au moins sur la Rive occidentale occupée. Cela semble impliquer l'incorporation de la région à l'Etat d'Israël, comme le Gouvernement israélien prétend avoir fait avec Jérusalem et, à des fins pratiques, avec le territoire syrien des Hauteurs du Golan. Nous rejetons les revendications israéliennes de suprématie sur les territoires occupés depuis 1967. Ces revendications sont sans fondement du point de vue du droit international. Elles font fi également des droits légitimes des Palestiniens et des droits d'autres Etats de la région. Nous ne pouvons non plus accepter les tentatives faites par le Gouvernement israélien pour créer des faits dans le but de rendre irréversible le contrôle israélien sur la Rive occidentale.

19. Les divers plans présentés au cours des derniers mois, pour fournir un cadre à la recherche renouvelée d'une paix globale, sont la preuve de l'urgence inhérente à la situation actuelle. Nous nous félicitons de ces efforts et appuyons leur objectif qui est de trouver des moyens constructifs de résoudre le problème central du conflit. Dans le même esprit, un dialogue a été repris entre l'OLP et la Jordanie.

20. Nous espérons sincèrement que le Gouvernement israélien sera pleinement prêt à répondre aux offres visant de véritables négociations fondées sur la reconnaissance explicite de toutes les parties du droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Pas plus tard que le 2 décembre, l'engagement solennel à cet effet, contenu dans la Déclaration d'indépendance d'Israël, a été cité ici [89<sup>e</sup> séance, par. 151].

21. Tout comme il reste à l'OLP et à la plupart des gouvernements des Etats arabes de reconnaître sincèrement l'existence de l'Etat d'Israël, il reste à Israël de reconnaître l'existence d'un peuple palestinien avec ses aspirations nationales légitimes. Israël doit comprendre qu'il ne peut y avoir ni négociations ni accords concernant le peuple palestinien sans l'acceptation, sur un pied d'égalité, de l'OLP en tant que partie à ces négociations ou à ces accords.

22. L'année qui se termine a été témoin d'une série d'événements ayant trait au conflit arabo-israélien. Il semble que ces événements aient pour dénominateur commun un activisme croissant visant à promouvoir par divers moyens les intérêts israéliens, tels que les perçoit le Gouvernement israélien. Les occasions ont été nombreuses de prendre la parole à l'Assemblée générale, lors de sessions extraordinaires d'urgence réunies pour examiner la tragédie qui se déroule, et je ne répéterai donc pas ici les vues et les observations de mon gouvernement concernant ces divers événements.

23. Qu'il me soit toutefois permis de dire une fois encore que mon gouvernement continue d'appuyer la demande faite à Israël par le Conseil de sécurité de retirer immédiatement et inconditionnellement ses forces militaires du Liban. L'intégrité et la souveraineté du Liban doivent être respectées par tous les intéressés.

24. Nous sommes convaincus que dans tous les milieux on se rend toujours davantage compte qu'un problème politique qui affecte des millions de personnes ne peut être réglé par le recours continu à la force. L'invasion israélienne du Liban n'a certes pas facilité la solution des problèmes fondamentaux du conflit, pas plus que les tactiques terroristes ne peuvent faire avancer véritablement la cause palestinienne.

25. Il n'est plus raisonnable, compte tenu de la portée et de la précision des armes modernes, de définir des "frontières sûres" en termes militaires. La sécurité ne peut être assurée que par la reconnaissance, le respect et la confiance mutuels.

26. Pour terminer, je confirme la position de la Suède selon laquelle les principes énoncés dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité demeurent la base de tout effort visant à parvenir à un règlement juste et durable du conflit au Moyen-Orient. En outre, il faut tenir pleinement compte des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, y compris, s'il le souhaite, son droit de créer son propre Etat indépendant.

27. M. LESSIR (Tunisie) : Le débat sur la situation au Moyen-Orient intervient cette année quelques mois après une guerre meurtrière déclenchée par Israël contre les peuples palestinien et libanais. Une autre guerre à inscrire à l'actif d'Israël, et davantage de souffrances et de privations pour ces peuples. Les événements sanglants qui se sont déroulés à partir de juin dernier ont augmenté nettement la tension dans la région et asséné un coup dur aux espoirs que nourrissaient certains pour une solution au problème du Moyen-Orient.

28. La situation dans cette région du monde a atteint un degré de pourrissement et de détérioration tel que le Moyen-Orient pourrait être plongé dans une déflagration générale aux répercussions imprévisibles pour le monde entier. Cette détérioration marquée de la situation a accaparé cette année aussi bien le Conseil de sécurité que l'Assemblée générale, qui s'est réunie plusieurs fois, dans le cadre de la septième session extraordinaire d'urgence pour débattre du problème.

29. Depuis la trente-sixième session, l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions, tant à sa neuvième session extraordinaire d'urgence qu'à la reprise de sa septième session extraordinaire d'urgence, ainsi que par le Conseil de sécurité. Le résultat, hélas ! est toujours le même. Ces résolutions, comme les autres qui les ont précédées, sont allées grossir les archives de l'Organisation des Nations Unies en raison du refus constant d'Israël de les appliquer, sous prétexte qu'elles ne répondent pas à ses propres exigences de sécurité.

30. Ce refus s'est illustré récemment par un défi pur et simple lorsque les gouvernants d'Israël ont ordonné l'invasion du Liban, au mépris le plus complet des règles de droit international. Il s'est illustré également par l'accélération de la cadence d'installations de colonies dans les territoires occupés, dévoilant ainsi les véritables visées des artisans de cette politique.

31. A elles seules, ces deux actions résument la stratégie diabolique qu'Israël s'applique à exécuter

au Moyen-Orient et qui n'a fait que se confirmer au fil des jours, malgré ce qu'en disent les rares incrédules qui persistent à vouloir nous faire croire que le petit Etat d'Israël est assiégé par ses voisins arabes et qu'il est en danger de mort.

32. Au Liban, nous avons assisté pendant trois mois à une agression barbare lancée par la machine de guerre israélienne contre un pays indépendant et souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'agresseur, qui voulait sans doute asséner un coup mortel à la résistance palestinienne, a mis ce pays à feu et à sang en utilisant les armes les plus sophistiquées, dont certaines sont interdites. Il n'a reculé ni devant les pertes énormes en vies humaines infligées aux civils innocents, et qui se comptaient par dizaines de milliers, ni devant l'étendue des destructions qui ont réduit des villes et des villages entiers en ruines.

33. La capitale libanaise, Beyrouth, a été soumise à un siège étouffant, accompagné des bombardements les plus intenses, les plus meurtriers et les plus inhumains; sa population a souffert de la faim et de la soif sans considération aucune pour les instruments de droit international en général et pour la vie humaine en particulier.

34. Et comme si cette tragédie ne suffisait pas, les occupants israéliens ont terminé leur sale besogne en organisant l'un des massacres les plus horribles de notre siècle, perpétré, après la fin des hostilités, dans les camps palestiniens de Sabra et Chatila.

35. Il est vrai qu'Israël a opté depuis longtemps pour la liquidation des chefs de la résistance palestinienne. Cela ne nous surprend pas du reste, car telle a toujours été l'action menée par les puissances coloniales contre ceux qui s'aventuraient à prendre le flambeau et à allumer la flamme de la liberté. Opter cependant pour la liquidation d'un peuple en cette fin du xx<sup>e</sup> siècle, afin d'oblitérer sa cause et de l'enterrer à jamais, nous surprend et nous afflige et ramène en nous les souvenirs terribles des années 40.

36. Les Juifs de l'Europe sous l'occupation nazie étaient soumis aux pires exactions, humiliés et massacrés sans remords. Nous estimons qu'un peuple qui a tant souffert doit avoir plus que quiconque de la considération pour la vie humaine et être par conséquent plus sensible aux souffrances des autres. Hélas, ce jugement s'est avéré erroné, car nous sommes témoins aujourd'hui d'une terrible tragédie où le bourreau du peuple palestinien n'est autre qu'Israël, qui s'acharne depuis 35 ans à effacer toute trace de ceux qu'il a pourchassés dans l'espoir d'enterrer leur cause et de les faire oublier. N'ayant pu les réduire au silence, Israël cherche depuis des années à discréditer leurs combattants aux yeux de l'opinion internationale en les traitant de terroristes.

37. Si l'OLP a recours aux armes, c'est parce que le peuple palestinien a été chassé de son foyer par la force des armes. Nul ne peut empêcher un peuple dépossédé et exilé de combattre l'ennemi. C'est là un droit sacré. Du reste, combien de peuples aujourd'hui auraient accédé à l'indépendance sans lutte ni combat ?

38. Nous constatons, par contre, que dans la région du Moyen-Orient le terrorisme d'Etat est

érigé par certains en système de gouvernement. Qu'il s'agisse de la Cisjordanie, de la bande de Gaza ou du Golan, l'objectif israélien est le même : utiliser tous les moyens nécessaires pour déposséder les propriétaires arabes de leurs terres et pourvoir aux besoins des nouveaux colons israéliens, et permettre ainsi de "noyer" graduellement les populations palestiniennes et arabes des territoires occupés afin de faciliter l'annexion de ces derniers.

39. Après Al Qods et le Golan, Israël s'apprête actuellement à annexer la Cisjordanie, où le nombre de colonies de peuplement a dépassé les 130, tandis que le nombre de colons atteindra très prochainement le chiffre de 100 000. Dans un article du *New York Times*, daté du 1<sup>er</sup> novembre 1982, Anthony Lewis écrivait :

"Le but du Gouvernement Begin est d'avoir 100 000 colons dans la Rive occidentale aussi rapidement que possible. Ce chiffre" — dit-il — "serait une "masse critique", un nombre si important qu'aucun gouvernement israélien par la suite ne pourrait donner son accord à un retrait du territoire\*."

40. C'est là l'objectif de Begin. C'est là une illustration supplémentaire de la politique du fait accompli, chère aux dirigeants israéliens et qui, à leurs yeux, leur permettra de concrétiser leur rêve de Grand Israël.

41. Outre la modification du caractère démographique des territoires palestiniens et arabes occupés et l'annexion graduelle, Israël envisage également de modifier le caractère géographique de certains territoires qu'il occupe en construisant un canal reliant la mer Morte à la Méditerranée. En plus des répercussions économiques et sociales néfastes qu'un tel projet pourrait avoir sur les populations jordaniennes et palestiniennes, sa réalisation constituerait une violation du droit international et irait à l'encontre des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

42. De telles pratiques et décisions unilatérales ne facilitent certes pas la tâche de l'ONU, qui est saisie depuis déjà 35 ans du grave problème du Moyen-Orient. Elles ne font qu'exacerber les passions dans la région au détriment d'une solution, car la politique de la force et du fait accompli, qu'Israël n'a cessé d'appliquer au nom d'un curieux phénomène qu'il appelle la sécurité, n'aura contribué en fin de compte qu'à aggraver le problème d'insécurité dans la région.

43. Car, qui a besoin de sécurité en fin de compte ? Est-ce Israël, dont on dit qu'il est la quatrième puissance militaire du monde, ou le peuple palestinien pourchassé, ou encore les autres pays arabes voisins qui réclament toujours le retrait des troupes israéliennes de leurs territoires ? La réponse est claire, et je n'ai nul besoin de spécifier.

44. Nous pensons qu'il est grand temps de trouver une solution globale, juste et durable au problème du Moyen-Orient, fondée sur les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à la Palestine et aux territoires arabes occupés.

45. Après cinq guerres meurtrières, de longues années de souffrances inouïes et des pertes considérables en vies humaines et en moyens économiques, une réalité s'impose, celle de mettre fin d'une manière urgente et impérieuse à la tragédie du Moyen-Orient. Tout retard supplémentaire risque de compromettre davantage la paix dans la région et de l'exposer aux tensions les plus vives, d'autant plus qu'Israël s'est toujours cantonné dans une position de refus catégorique des démarches arabes en direction de la paix.

46. Aujourd'hui, de nouveaux horizons s'ouvrent devant nous. Ils consistent en divers plans de paix proposés récemment par diverses parties. Il s'agit, par ordre chronologique : premièrement, du projet de résolution parrainé par l'Égypte et la France, présenté au Conseil de sécurité en juillet 1982<sup>1</sup>; deuxièmement, du plan du président Ronald Reagan exposé dans son discours du 1<sup>er</sup> septembre 1982<sup>2</sup>; troisièmement, du plan de Fès en huit points, qui figure dans la déclaration finale de la douzième Conférence arabe aux sommets, adoptée à Fès le 9 septembre 1982 [voir A/37/696]; et, quatrièmement, du plan du Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Leonid Brejnev, proposé le 15 septembre 1982 [voir A/37/457].

47. Mon pays accorde une grande importance à toutes ces propositions, conscient qu'il est de la nécessité pour la communauté internationale d'engager enfin un processus de paix susceptible de mener à une solution globale, juste et durable du problème.

48. L'enthousiasme qui anime les pays arabes, dont la Tunisie, pour toute initiative constructive basée sur la légalité internationale a été clairement démontré lors de la conférence de Fès. A cette occasion, un tournant historique a été pris par la communauté des pays arabes, ouvrant des perspectives nouvelles sur la voie d'une paix durable. Deux principes de base ont été clairement définis dans ce plan arabe. Il s'agit du retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Al Qods, et de la reconnaissance des droits imprescriptibles des Palestiniens à l'autodétermination et à l'instauration de leur Etat sous la conduite de l'OLP, et du droit de tous les Etats de la région à la paix sous la garantie du Conseil de sécurité.

49. Le plan de Fès, qui se fonde sur la légalité internationale, et en particulier sur la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 1947, sur le principe de la création d'un Etat palestinien, et qui émane d'une appréciation réaliste de la situation au Moyen-Orient, tient compte des initiatives de paix qui ont été rendues publiques ces derniers temps. Son mérite vient aussi du fait qu'il présente des modalités d'application concrètes et précises. Le réalisme et l'attachement à la paix qui ont caractérisé les pays arabes et qui ont abouti au plan de Fès font ressortir également l'aspiration du peuple palestinien à la paix et à la sécurité, ce peuple qui, par la voix de l'OLP à Fès, a tenu à démontrer son désir de voir cette paix s'instaurer dans la région du Moyen-Orient.

50. Mon pays ne peut que rendre hommage à l'OLP et au peuple palestinien qu'elle représente pour ce

\* Cité en anglais par l'orateur.

sentiment sincère qui est apparu clairement à travers sa participation à la dernière Conférence arabe au sommet et son adhésion à ses résolutions constructives, que nous estimons susceptibles de ramener la paix et de rétablir le droit et la justice dans la région. Cette organisation, qui a fait face héroïquement à la récente agression israélienne et qui a participé aux négociations sur Beyrouth, a donné au monde entier la preuve de son existence comme partie essentielle au conflit.

51. Bien qu'Israël ait opposé au plan de Fès ainsi qu'aux autres plans, dont celui du président Reagan, une fin de non-recevoir, en ayant recours à son arme favorite, le défi et le déni de la légalité internationale, mon pays estime que les décisions de Fès ont conféré à l'action arabe commune une dynamique nouvelle qui s'est reflétée à travers les contacts entrepris entre les membres permanents du Conseil de sécurité et la commission des Sept issue de la Conférence arabe au sommet.

52. Nous formons l'espoir que ces nouveaux efforts aboutiront à l'engagement de ce grave conflit sur la voie d'une solution globale juste et durable. Nous aurons saisi ainsi une occasion historique de ramener enfin la paix et la sécurité à une région éprouvée par le conflit et aux peuples qui ont tant souffert.

53. Je voudrais, avant de terminer, citer un passage du message adressé par le président Bourguiba au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et ce, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien :

“Il incombe au monde entier et, particulièrement, à l'ONU d'user de tous les moyens en leur pouvoir pour rétablir le peuple palestinien dans ses droits à disposer de lui-même et à édifier un Etat indépendant dans sa patrie sous l'égide de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul et légitime représentant. Rétablir le peuple palestinien dans ses droits, c'est rendre justice à ce peuple qui, depuis maintenant quatre décennies, connaît les affres de l'exil et l'épreuve de la guerre. Rétablir le peuple palestinien dans ses droits signifie également le respect de la légalité et de l'éthique internationale et une nouvelle concrétisation des principes défendus par l'ONU.”

54. M. WASIUDDIN (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : La situation actuelle au Moyen-Orient résulte directement de la déformation d'un fait historique : un peuple étranger a été virtuellement imposé au monde arabe par la création d'Israël. Ce faisant, on a nié son droit fondamental à l'autodétermination au peuple de Palestine que l'on a chassé de sa patrie et privé de ses foyers. Ce nouvel Etat d'Israël, nourri avec soin par une superpuissance, membre permanent du Conseil de sécurité, qui lui apporte une énorme aide économique, politique et militaire, est devenu de plus en plus agressif envers ses voisins arabes. Violant de façon flagrante la Charte des Nations Unies, de même que les règles du droit international, Israël devait, par une série de prétendues guerres défensives, occuper certains territoires arabes dont il refuse de se retirer en dépit des résolutions de l'Assemblée générale et des décisions du Conseil de sécurité. Israël est donc bien le seul responsable de la situa-

tion tendue qui prévaut au Moyen-Orient et qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

55. Toutes les tentatives faites par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour trouver un règlement global, durable et pacifique à la situation au Moyen-Orient se sont avérées vaines, car Israël refuse de se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions du Conseil de sécurité. Alors qu'il parle de paix, Israël persiste dans son occupation des territoires arabes, y compris Jérusalem. Qui plus est, il s'efforce de les coloniser et de changer leur caractère essentiellement arabe. Israël refuse de reconnaître le droit à l'autodétermination des Palestiniens et de négocier avec l'OLP, leur seul représentant. Il a bombardé l'installation nucléaire iraquienne et annexé le territoire syrien des Hauteurs du Golan. Enfin, il a envahi le Liban, et il refuse maintenant de cesser l'occupation de ce pays. Est-ce là l'attitude d'un pays épris de paix, comme il prétend l'être ?

56. Dans son rapport, le Secrétaire général fait observer :

“Après tant d'années de débat, les questions qui divisent les parties en litige sont aujourd'hui bien connues. Il y a, me semble-t-il, un accord assez large sur le fait que, pour respecter les aspirations fondamentales et les intérêts vitaux de toutes les parties intéressées, un règlement doit satisfaire aux conditions suivantes : le retrait des forces israéliennes des territoires occupés qui doivent maintenant comprendre ceux du Liban; le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de son droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force; enfin, un règlement juste du problème palestinien fondé sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination. Dans ce contexte, la question de Jérusalem reste d'une importance primordiale.” [A/37/525, par. 90.]

57. Le Bangladesh estime à cette fin que les éléments essentiels d'un plan de paix véritable forment un tout, un règlement d'ensemble dont chaque élément est intrinsèquement lié. Nous croyons fermement qu'on ne peut envisager de solution à la question du Moyen-Orient sans tenir pleinement compte des aspirations légitimes du peuple palestinien. Aussi doit-on, pour examiner la question de Palestine, se fonder sur les principes suivants : premièrement, la question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient et il n'est donc pas possible d'envisager la solution du problème du Moyen-Orient sans tenir compte des droits du peuple palestinien; deuxièmement, on doit permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables de retourner dans ses foyers et de réaliser son autodétermination, son indépendance et sa souveraineté nationale; troisièmement, l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, doit participer, sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties, au processus de règlement prenant pour base les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale; quatrièmement, l'acquisition de territoires par la force est inadmis-

sible et Israël doit donc se retirer complètement de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Al Qods; cinquièmement, enfin, nous devons faire preuve de davantage de compréhension à l'égard de la juste cause du peuple palestinien.

58. En conséquence, le Gouvernement du Bangladesh s'est félicité de l'heureuse issue de la douzième Conférence arabe au sommet qui s'est tenue à Fès, de même qu'il a accueilli favorablement le plan de paix arabe élaboré lors de cette conférence et dont peuvent s'enorgueillir 900 millions de musulmans à travers le monde. Nous ne doutons pas que cette initiative pourrait conduire à une paix permanente au Moyen-Orient, permettant ainsi au peuple héroïque de Palestine d'exercer ses droits légitimes, y compris son droit à la création d'un Etat palestinien indépendant dont la capitale serait Jérusalem.

59. C'est ce que nous entendons par règlement global, juste et durable de la situation au Moyen-Orient.

60. M. SINCLAIR (Guyana) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours de ces dernières années, de nombreuses délégations ont affirmé, dans le cadre de nos débats sur la question du Moyen-Orient, qu'il nous restait peu de temps. Les récents événements au Liban, et plus particulièrement le fait que ces événements pourraient se reproduire dans ce pays ou dans n'importe quelle autre partie de la région, ont démontré de façon douloureuse qu'il est vrai que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre de temps, et on a mis en relief la fragilité et la volatilité de la situation au Moyen-Orient. La vision même d'un autre Beyrouth, voire pire, nous donne un sens nouveau de l'urgence de ce débat et en fait de toutes les considérations relatives à l'avenir du Moyen-Orient.

61. Une épée de Damoclès est donc suspendue au-dessus de ce débat, si l'on peut dire. Le peuple palestinien est impatient, et on le comprend, puisqu'il y a plus de 30 ans qu'il vit dans l'exil et sans patrie. Les Etats et les peuples arabes sont également impatients, car le comportement agressif et expansionniste d'Israël représente pour eux une influence déstabilisatrice. L'agresseur menace de se livrer à de nouveaux actes d'agression et d'étendre son occupation. En même temps, la tension monte et la paix et la sécurité sont de plus en plus menacées.

62. En un sens, le danger qui menace la paix et la sécurité prend ses racines dans la manière contradictoire dont est perçue l'importance de cette région du Moyen-Orient. Certains y voient la scène pour la poursuite de leurs intérêts politiques, économiques et stratégiques. Ces intérêts extérieurs perçus de façon contraire rejettent souvent dans l'ombre ceux des peuples de la région, et l'équation déjà complexe du Moyen-Orient étant rendue encore plus complexe, les solutions en sont plus difficiles. Nous devons donc tenir particulièrement compte des intérêts des peuples de la région concernée dans nos approches de la solution du problème du Moyen-Orient. Toute solution proposée qui ne se fonderait pas avant tout sur leurs intérêts ne peut qu'échouer.

63. Mais le danger qui menace la paix et la sécurité dans la région réside tout autant dans les forces qui s'y trouvent; je veux ici parler de l'Etat d'Israël dont

les ambitions, l'idéologie, les pratiques, le mépris du droit international et de la justice sont la cause des tensions et de l'instabilité qui sont une source de profonde inquiétude, non seulement au Moyen-Orient, mais dans la communauté internationale tout entière. Après avoir expulsé les Palestiniens de leurs foyers et avoir transformé en réfugiés ce peuple d'une nation fière, les Israéliens les ont expropriés de leurs terres et de leurs biens, et, pratiquant une politique de fait accompli, ils occupent illégalement certaines parties du territoire de quatre Etats voisins. Les habitants de ces territoires occupés sont sujets de façon quotidienne à des mesures de harcèlement et de répression de la part de la puissance d'occupation. En même temps, on s'efforce systématiquement de modifier le caractère ethnique et la composition démographique des territoires occupés. Au fil des longues années d'occupation, les Israéliens ont montré qu'ils avaient l'intention inébranlable de demeurer là et même d'étendre leurs acquisitions territoriales. Se plaçant au-dessus du droit, des principes de la Charte et des décisions des Nations Unies, il se sont arrogé le droit d'attaquer tout Etat de la région, et ce au nom de ce qu'ils nomment leurs intérêts de sécurité. Ces politiques et ces pratiques se conjuguent pour faire du Moyen-Orient un point chaud de tension très dangereux et rendre plus difficile encore la recherche de la paix dans la région.

64. Les efforts de la communauté internationale à la recherche de cette paix se trouvent dans une impasse depuis plusieurs années maintenant. La récente guerre au Liban est venue ajouter une dimension nouvelle à ce problème complexe, car les occupants israéliens cherchent, une fois de plus, à imposer leurs propres conditions, moyennant quoi ils renonceraient à leur occupation.

65. L'indulgence dont fait traditionnellement preuve le protecteur et ami puissant d'Israël est en grande mesure responsable de cette impasse. Ce n'est que grâce à cet appui qu'Israël a été capable de conserver cette attitude de mépris vis-à-vis de la communauté internationale, faisant ainsi échouer tous les efforts tendant à une solution éventuelle du problème du Moyen-Orient.

66. Des négociations globales sur le règlement pacifique au Moyen-Orient sont universellement reconnues comme la seule manière pratique de résoudre ce conflit perpétuel. Les éléments de ce règlement sont bien connus.

67. En premier lieu, le peuple palestinien doit être rétabli dans ses droits nationaux, y compris le droit de créer son propre Etat indépendant. On a affirmé à maintes reprises qu'avant que la communauté internationale ait reconnu l'existence d'un Etat juif, l'existence du peuple palestinien en tant que nation indépendante avait été reconnue provisoirement par la Société des Nations. L'Assemblée générale a recommandé la création d'un Etat palestinien aussi bien que d'un Etat juif. C'est Israël qui a empêché la création de cet Etat Palestinien. Le droit du peuple palestinien d'avoir son propre Etat ne peut pas être mis en doute. Les événements récents qui se sont déroulés au Liban sont venus confirmer que la question de Palestine se trouve au cœur de la solution au Moyen-Orient.

68. De même, la majorité écrasante de la communauté internationale a reconnu que toutes les parties concernées devraient participer sur un pied d'égalité à toutes les négociations ayant trait à l'avenir du Moyen-Orient, et que, par conséquent, le peuple palestinien devrait être représenté à ces négociations par ses propres représentants, choisis par lui, l'OLP.

69. Deuxièmement, Israël doit se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem. L'acquisition de territoires par la force a été déclarée inadmissible par les Nations Unies. Elle est contraire à la Charte et crée des tensions très graves entre les Etats de la région, ajoutant ainsi à l'instabilité régionale. A chaque nouvelle acquisition, Israël semble exiger davantage pour assurer sa sécurité, ce qui a causé une tension accrue dans ses relations avec ses voisins.

70. Troisièmement, tous les Etats de la région, y compris Israël, ont le droit de vivre à l'intérieur de frontières sûres et mutuellement reconnues. La sécurité d'Israël et celle de ses voisins ne sont que les deux côtés d'une même médaille. Israël ne trouvera jamais la sécurité qu'il recherche en occupant les territoires de ses voisins et en déclenchant contre eux des actes d'agression. Cette sécurité ne peut être assurée que dans la mesure où Israël renoncera à ce genre d'actes et de politique qui donnent à ses voisins un sentiment d'insécurité.

71. Les postulats que je viens d'exposer d'un règlement au Moyen-Orient sont depuis longtemps préconisés par le mouvement des pays non alignés et bénéficient d'un appui écrasant de la part de la communauté internationale.

72. Malgré les tendances négatives, le Guyana ne croit pas que le tableau au Moyen-Orient soit irrémédiablement sombre. Ces derniers mois, un certain nombre de propositions ont été avancées par plusieurs milieux de la communauté internationale dans le but de sortir de l'impasse au Moyen-Orient. Ces propositions, particulièrement celles qui sont issues de la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès, sont un témoignage manifeste du souci d'empêcher la violence au Moyen-Orient et de donner un nouvel élan à la recherche d'une paix sûre et durable dans cette région.

73. Ma délégation est convaincue que les chances de paix au Moyen-Orient seraient plus grandes si les superpuissances considéraient cette région moins comme une arène où s'affrontent leurs influences et plus comme une région où les Etats souverains cherchent à progresser sur la base de leurs propres intérêts et de leurs propres besoins et où le peuple palestinien demeure une nation sans Etat.

74. Nous reconnaissons que les superpuissances ont certainement un rôle à jouer, en ce sens qu'elles doivent amener les parties concernées à la table des négociations. Mais appuyer automatiquement une partie au conflit, à tort ou à raison, ne favorise nullement le processus de paix. Encourager l'intransigeance, alors que l'une des parties viole manifestement et systématiquement la Charte des Nations Unies et les décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, compromet gravement la réalisation d'une paix sûre et durable. Israël,

pour sa part, doit reconnaître que son avenir et sa sécurité dépendent davantage de la coopération avec ses voisins sur la base de la confiance, du respect réciproque de la souveraineté et du règlement pacifique des différends que de l'affrontement et de l'agression. Israël doit se conformer aux décisions adoptées par les Nations Unies en ce qui concerne le Moyen-Orient. Ma délégation espère sincèrement que ce débat de l'Assemblée générale sur la question du Moyen-Orient contribuera, compte tenu de l'inquiétude suscitée par la situation au Moyen-Orient, à mobiliser davantage les efforts de la communauté internationale afin de donner un meilleur élan au processus de paix dans la région.

75. M. HELSKOV (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de parler au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne.

76. Depuis que nous avons abordé le problème du Moyen-Orient au cours du débat consacré à ce point durant la trente-sixième session de l'Assemblée générale, la situation dans la région s'est encore dégradée et la tension a augmenté. Les conflits se sont poursuivis et intensifiés et de nouveaux actes de violence se sont produits, au mépris des décisions renouvelées du Conseil de sécurité et en violation du droit international et des principes humanitaires élémentaires. Les problèmes ayant trait au Moyen-Orient ont été examinés de façon répétée par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Il importe que tous comprennent maintenant qu'il faut en terminer une bonne fois pour toutes avec cette funeste série d'actes de violence dans la région.

77. En tête de ces événements déplorables, il faut citer l'invasion israélienne du Liban, au mois de juin dernier, et le bouleversement qu'elle a entraîné dans ce pays. Les Dix ont vigoureusement condamné l'invasion israélienne du Liban. Ils demeurent pleinement conscients des énormes pertes de vies humaines, des souffrances terribles et des immenses dégâts subis par la population civile, et expriment à nouveau leur sympathie à ce pays ami et réaffirment leur solidarité à son égard. Les Dix ont été profondément choqués et indignés par le massacre impitoyable de civils palestiniens à Beyrouth et ils ont condamné énergiquement cet acte criminel.

78. Les événements tragiques du Liban et la tension croissante dans les territoires occupés confirment qu'il est plus urgent et plus nécessaire que jamais de parvenir à un règlement global et négocié du conflit arabo-israélien, qui soit à la fois juste et durable. En outre, ces événements confirment qu'il ne pourra y avoir de paix et de stabilité véritables dans la région à moins que les droits légitimes du peuple palestinien ne soient reconnus.

79. Les principes qui, de l'avis des Dix, fournissent la base d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien ont été énoncés dans la déclaration de Venise, en date du 13 juin 1980<sup>3</sup>, et dans des déclarations postérieures concernant cette question, et nous pensons qu'ils sont connus de tous. Plus récemment, dans la Déclaration sur la situation au Moyen-Orient publiée par les Ministres des affaires étrangères des 10 Etats membres de la Communauté européenne à Bruxelles le 20 septembre 1982, il a été dit qu'"un tel règlement devrait reposer sur les principes de la

sécurité pour tous les Etats de la région, y compris le droit d'Israël à exister, la justice pour tous les peuples, y compris le droit à l'autodétermination pour les Palestiniens avec tout ce que cela implique et la reconnaissance mutuelle par toutes les parties en cause" [voir A/37/473].

80. En se fondant sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, les Dix restent convaincus que ces principes sont essentiels et qu'ils doivent être reconnus et acceptés. Notre attachement au droit d'Israël de vivre en sécurité et en paix est fondamental et inébranlable, de même que notre attachement au droit du peuple palestinien à l'autodétermination, avec tout ce que ce droit implique. Cette façon de voir est fort bien reflétée dans l'initiative franco-égyptienne dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi<sup>1</sup>. Les Dix sont encouragés de constater que ces principes et la nécessité de les accepter sont de plus en plus largement reconnus en tant que base d'un règlement global, juste et durable.

81. Nous nous félicitons de la nouvelle initiative américaine contenue dans le discours que le président Reagan a prononcé le 1<sup>er</sup> septembre 1982<sup>2</sup>. Elle offre une excellente possibilité de réaliser des progrès de manière pacifique en vue de la solution du problème palestinien et constitue un pas vers la conciliation des aspirations contradictoires des parties. Toutes les parties devraient s'empresse de saisir cette possibilité d'entamer un processus de rapprochement mutuel conduisant à un règlement de paix global.

82. A cet égard, nous soulignons l'importance de la déclaration finale adoptée par la douzième Conférence arabe au sommet, à Fès le 9 septembre 1982 [voir A/37/696], que nous considérons comme étant l'expression de la volonté unanime des participants, y compris l'OLP, de travailler à la réalisation d'une paix juste au Moyen-Orient, dont jouiraient tous les Etats de la région, y compris Israël. Nous lançons un nouvel appel à Israël pour lui demander d'y répondre de façon constructive. Les Dix prient instamment toutes les parties d'assumer leurs responsabilités internationales sans plus d'hésitation. Ils attendent de toutes les parties qu'elles se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et qu'elles fassent connaître explicitement qu'elles sont d'accord avec ces résolutions.

83. Les Dix réaffirment leur souhait de voir le peuple palestinien en mesure de rechercher la satisfaction de ses exigences par des moyens politiques et par la négociation. Pour que les négociations aboutissent, les Dix estiment que le peuple palestinien doit y être représenté afin de pouvoir y participer. C'est pourquoi, les Dix estiment, comme par le passé, que l'OLP doit être associée à ces négociations.

84. Tout en reconnaissant clairement que c'est aux parties directement intéressées qu'il incombe de négocier elles-mêmes un règlement durable, les Dix, étant donné les liens étroits et les intérêts communs qui les rattachent au Moyen-Orient, continueront à favoriser un règlement de paix selon ces modalités. Ils maintiendront et élargiront leurs contacts avec toutes les parties afin d'aider à améliorer les conditions à des négociations conduisant à ce règlement.

85. Les Dix réaffirment leur attachement à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale du Liban, qui sont indispensables à l'instauration de la paix dans la région et sont prêts à appuyer les efforts du Gouvernement libanais tendant à promouvoir la sécurité et la réconciliation nationale. Ils demandent instamment à tous les intéressés de soutenir l'autorité de ce gouvernement et de s'abstenir de toute action susceptible de la saper. Ils condamnent toute effusion de sang au Liban, qu'il s'agisse de luttes intestines ou d'actes de violence provoqués de l'extérieur.

86. De l'avis des Dix, l'établissement d'une paix durable au Liban exige le retrait prompt et complet des forces israéliennes de ce pays, de même que le départ de toutes les forces étrangères, à l'exception de celles qui pourraient être autorisées par le Gouvernement libanais, dont l'autorité doit être pleinement rétablie sur l'ensemble de son territoire national. Les Dix appuieront tous les efforts entrepris à cette fin. Ils notent avec préoccupation que, malgré les différents efforts accomplis par les négociateurs sur place, aucun progrès sensible n'a encore été réalisé en ce qui concerne le retrait des forces israéliennes, syriennes et autres. La persistance de cette situation pourrait constituer une menace à l'intégrité et à l'unité du Liban, comportant de graves dangers pour toute la région. Le retrait des forces étrangères pourrait se faire graduellement, mais devrait s'accomplir en un laps de temps précis et bref et à des conditions qui permettraient aux autorités libanaises d'exercer pleinement leurs droits de souveraineté sur tout le Liban.

87. Les Dix ont déjà prouvé leur volonté de contribuer à la solution des problèmes, notamment en apportant leur appui aux forces des Nations Unies et aux observateurs des Nations Unies créés par le Conseil de sécurité, de même qu'à la force multinationale à Beyrouth, à laquelle contribuent deux de leurs Etats membres.

88. Les Dix ont répété leur grave préoccupation en ce qui concerne la situation humanitaire au Liban et ont souligné la nécessité d'adhérer strictement aux principes humanitaires généralement reconnus.

89. La Communauté européenne et ses Etats membres ont contribué aux opérations d'assistance humanitaire au Liban. Les Dix réitèrent leur volonté d'apporter leur aide aux opérations de secours et de reconstruction de ce pays.

90. Les Dix remercient chaleureusement les différentes institutions internationales qui ont organisé les secours au Liban dans des conditions extrêmement difficiles. Ils prient instamment toutes les parties de coopérer avec les institutions autorisées ainsi qu'avec la FINUL qui, sur une base intérimaire, a été chargée par le Conseil de sécurité de tâches importantes supplémentaires dans les domaines humanitaire et administratif.

91. Les Dix ont eu, le 29 novembre, l'occasion, à la Commission politique spéciale<sup>4</sup>, d'exprimer leur préoccupation devant la dégradation constante de la situation dans les territoires occupés. Les Dix attachent la plus grande importance à toutes les questions affectant les droits de la population des territoires arabes qu'Israël occupe depuis 1967. Les Dix



considèrent la politique israélienne dans cette région au cours de l'année passée, qui a conduit à l'aggravation de la tension et à des troubles constants, avec une préoccupation profonde et sans cesse accrue. En particulier, les Dix sont profondément préoccupés par la politique israélienne en matière de colonies de peuplement. Cette préoccupation s'est accrue quand le Gouvernement israélien a récemment annoncé son intention d'élargir davantage ce programme de colonies de peuplement. Les Dix répètent qu'ils estiment que ces colonies israéliennes de peuplement, de même que les changements dans la structure démographique et la propriété dans les territoires occupés, sont contraires au droit international et au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, qui figure notamment dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Ils prient instamment Israël de mettre fin maintenant à cette politique illégale et nuisible qui constitue un grave obstacle au progrès vers la paix, et notamment l'engageant vivement à annuler sa décision récente concernant l'extension du programme de colonies de peuplement.

92. Les Dix réaffirment qu'ils estiment que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949<sup>s</sup>, s'applique à tous les territoires occupés. Ils rappellent que les décisions israéliennes concernant la Jérusalem orientale et les Hauteurs du Golan sont contraires au droit international et par conséquent nulles et non avenues à leur avis.

93. Les Dix estiment que le retrait israélien du Sinaï le 25 avril dernier a été une étape importante à la fois dans le développement des relations pacifiques entre Israël et l'Égypte et dans la mise en train d'un processus de paix au Moyen-Orient aux termes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

94. Les Dix sont gravement préoccupés par la poursuite du conflit armé entre l'Iraq et l'Iran. Ce conflit, qui a conduit à de grandes souffrances humaines et qui a fait couler beaucoup de sang, cause de profonds dommages dans les deux pays et comporte des dangers potentiels évidents pour la sécurité et la stabilité de la région. Les Dix rappellent qu'ils ont toujours pris position en faveur de la cessation de la lutte et en faveur d'un règlement négocié et qu'ils ont pleinement appuyé les différents efforts entrepris afin d'aboutir à un règlement pacifique du différend. Les Dix demandent de toute urgence une solution pacifique conforme aux principes reconnus par la communauté internationale, tels que ceux qui ont été esquissés par le Conseil de sécurité. Les Dix réaffirment qu'ils sont disposés à appuyer tous les efforts visant à la paix, qu'ils sont prêts à contribuer, à n'importe quel moment et par tous les moyens qui, de l'avis des deux combattants, seraient utiles au rétablissement de la paix entre les deux pays. Les Dix réaffirment également qu'ils sont prêts à envisager, une fois les hostilités terminées, la possibilité de coopérer à la reconstruction des deux pays.

95. En conclusion, les Dix sont convaincus que tous les efforts doivent être faits afin de saisir les possibilités actuelles de réaliser de véritables progrès vers la paix au Moyen-Orient. Tout en ayant pleinement conscience de la complexité des questions en jeu, les Dix réaffirment que les problèmes peuvent

et doivent être résolus sans recourir à l'emploi de la force. Ils continueront à faire de leur mieux pour travailler à la réalisation de cet objectif.

96. M. AL-SABBAGH (Bahreïn) [*interprétation de l'arabe*] : Le conflit arabo-israélien est une question de longue date, qui réapparaît de nouveau et qui, dans le cadre de longues discussions, a occupé plus qu'aucune autre question l'Assemblée générale et a accaparé l'attention de l'opinion publique mondiale. Il est tout à fait normal qu'il en soit ainsi, compte tenu de l'importance et de la gravité de cette question, qui a trait à l'instauration de la stabilité et de la sécurité au Moyen-Orient.

97. Voilà 34 ans qu'Israël se livre sans interruption et sans pitié à une agression barbare contre ses voisins, les pays arabes. Le peuple palestinien a perdu sa terre et sa patrie et a subi des persécutions sans pareil dans l'histoire des peuples.

98. Israël justifie son terrorisme et son agression contre les peuples palestinien et arabe en invoquant le besoin de se défendre et d'assurer sa sécurité régionale. Selon Israël, les fedayin sont des terroristes et Israël qualifie leur résistance défensive à l'armée israélienne et aux colons de terrorisme qu'il faut déraciner. Israël prétend prendre des mesures de sécurité légitime contre des saboteurs, des criminels, des hors-la-loi, des gens qui agiraient au mépris du droit international. La communauté israélienne prend, de par sa forme, un caractère militaire, ce qui met en lumière la nature même des colonies de peuplement israéliennes, où chaque individu porte en permanence des armes. C'est ainsi que les habitants de la Rive occidentale, qui ne sont pas armés, ont souvent été attaqués ou massacrés par ces colons armés.

99. Il est une vérité criante qu'Israël ne saurait nier, c'est que le peuple palestinien et la nation arabe tout entière luttent depuis trois décennies et mènent une guerre réelle contre le colonialisme sioniste d'implantation qui a fait main basse sur leurs biens, pèse sur leur destin et les empêche de recouvrer leurs droits usurpés.

100. La communauté internationale constate aujourd'hui qu'Israël a été le premier à se livrer à la violence, au massacre et au terrorisme dans la région. Les massacres de Deir Yassin, de Kafr Qasim et Qibya en témoignent. Le point culminant des actes terroristes d'Israël a été le massacre commis dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila, au Liban. La communauté internationale et la communauté israélienne elle-même ont été les témoins de tous ces actes barbares. A cet égard, je citerai quelques exemples : le comte Bernadotte, cousin du Roi de Suède, et éminent homme politique, était, en 1948, l'envoyé spécial des Nations Unies dans la région. Il a usé de ses bons offices pour rapprocher les Arabes et les Juifs et pour instaurer une paix juste et durable en Palestine. Malheureusement, victime du terrorisme sioniste, il a été abattu dans une rue de Jérusalem.

101. Israël doit cesser de qualifier de terroristes les Palestiniens qui aspirent au droit et à la justice. Il doit cesser de qualifier de destructeur le mouvement de résistance populaire dans la Rive occidentale et la bande de Gaza. Les Palestiniens cherchent à obtenir leur libération. La résistance ardue à laquelle

ils se livrent de temps à autre ne tend qu'à assurer leur entité et à garantir leur indépendance.

102. La question de Palestine est, dans son essence, une question de caractère humanitaire et politique. La majorité écrasante des pays du monde entier ont reconnu la Palestine comme une entité politique indépendante. Dans sa résolution 3237 (XXIX), l'Assemblée générale prévoit la présence d'un observateur palestinien à l'Organisation des Nations Unies et sa participation aux débats.

103. Le peuple palestinien constitue l'élément charnière de toute paix durable au Moyen-Orient. Il a le droit incontesté de créer son propre Etat sur son sol national et ce, dans le cadre de sa souveraineté et de son indépendance. La réalisation de cet objectif faciliterait sans aucun doute l'instauration d'une société où régneraient l'entente et la coexistence entre différentes races, religions et cultures, comme cela était le cas avant la création d'Israël. La religion juive s'est développée au Moyen-Orient — région où abondent les valeurs et les principes —, de même que les deux autres religions monothéistes, le christianisme et l'islam, dans une atmosphère de tolérance et de coexistence entre groupes ethniques, religieux et culturels divers. Mais la création de l'Etat d'Israël a été à l'origine des divisions régionales, des conflits et de l'instabilité dans la région.

104. En raison de ses énormes arsenaux et forces militaires, Israël, selon des rapports d'instituts militaires stratégiques auxquels nous pouvons accorder foi, est l'un des Etats les plus armés du monde. Israël fabrique des armes de destruction extrêmement perfectionnées au service de sa politique expansionniste et agressive fondée sur sa convoitise à l'égard des biens de ses voisins. Israël a occupé et s'est effectivement approprié de 50 à 60 p. 100 des terres de la Rive occidentale. Il a imposé sa loi dans les Hauteurs syriennes du Golan. Auparavant, il avait annexé Jérusalem, défiant ainsi la communauté internationale et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Israël a bombardé les installations nucléaires irakiennes en juin 1981 et a fait savoir sans ambiguïté qu'il entreprendrait des raids semblables sur toute autre nouvelle installation nucléaire.

105. Aujourd'hui, Israël occupe le Liban, impose sa présence militaire dans ce pays et refuse de retirer ses forces armées. Ses avions continuent leurs raids de reconnaissance sur le Liban et d'autres pays arabes. Israël sème la discorde entre chrétiens, musulmans et druzes au Liban. Israël a également détourné le cours du Jourdain et essaie aujourd'hui de s'approprier les eaux territoriales du Liban en vue de créer un canal entre la mer Morte et la mer Méditerranée pour servir ses plans expansionnistes de colonisation. Israël a fermé l'Université de Bir Zeit, menaçant d'expulsion les professeurs qui continueraient à appuyer l'OLP dans la Rive occidentale.

106. Israël est un Etat occupant et n'a nullement le droit de prendre ces mesures illégales dans les territoires arabes occupés, mesures qui violent de façon flagrante les dispositions de la Convention de Genève du 12 août 1949<sup>5</sup> qui précisent les droits et obligations de la puissance militaire occupante.

107. La perpétuation de l'occupation israélienne ne saurait en rien modifier les réalités historiques.

Israël, surtout après son occupation du Liban, doit bien se persuader, que la violence et le terrorisme ne résoudre pas la question du Moyen-Orient. Cela a d'ailleurs été démontré dans les faits.

108. Je n'ai nul besoin de préciser qu'Israël est un Etat agresseur qui a recours à la guerre pour réaliser ses visées expansionnistes. Israël est assoiffé de violence, il sème la terreur et menace la paix et la sécurité dans la région. Son objectif est d'imposer un chantage à la communauté internationale, d'accroître la tension, d'élargir les zones de conflit au Moyen-Orient pour renforcer son existence et étendre son influence. Il accuse injustement les pays arabes d'établir des budgets militaires énormes et d'accumuler des stocks d'armes. En fait, Israël oublie de dire que ce sont ses propres arsenaux militaires imposants qui menacent la paix et la sécurité dans la région. Israël s'érige en gendarme de la région, exploitant sa supériorité technique et stratégique. Il a recours au chantage nucléaire pour faire pression, pour intimider et pour soumettre la région à son influence absolue.

109. Israël a noué une alliance stratégique avec l'odieux régime raciste sud-africain qui pratique une politique de répression et de persécution contre les peuples africains, les empêchant d'accéder à la liberté, au progrès et à la dignité.

110. La poursuite de la guerre entre l'Iraq et l'Iran crée une tension dans cette région névralgique du monde et menace la paix et la sécurité internationales. Tout comme certaines grandes puissances, Israël exploite ce conflit pour affaiblir la région et y accroître son influence et son ingérence. Le rétablissement de la stabilité dans cette région est vital non seulement pour les pays concernés mais pour la sécurité et la prospérité du monde entier.

111. Il est devenu évident que la condamnation des actes d'agression commis par Israël n'est plus suffisante et qu'il importe de prendre des mesures effectives préventives contre Israël pour l'obliger à respecter la légitimité internationale, la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et les principes du droit international.

112. En janvier 1982, mon gouvernement s'est opposé à l'imposition par Israël de sa juridiction sur les Hauteurs du Golan, lorsque cette question a été soumise à l'examen du Conseil de sécurité. Celui-ci, conformément au Chapitre VII de la Charte, a examiné le projet de résolution imposant des sanctions obligatoires à Israël, mais le veto des Etats-Unis a empêché que des sanctions soient infligées à l'agresseur.

113. Toutefois, nous espérons qu'une paix véritable ne tardera pas à être réalisée au Moyen-Orient et nous sommes résolus à intensifier nos efforts pour résoudre la question de Palestine par la création d'un Etat palestinien et non par une autonomie locale. Il convient donc d'instaurer la confiance et de conférer au conflit qui oppose les Arabes aux Israéliens l'importance qu'il mérite, et de souligner l'urgence qu'il y a de trouver une solution juste, car il s'agit d'un axe de tension international.

114. Nous ne saurions manquer de rendre hommage à l'initiative arrêtée lors de la conférence de Fès

ainsi qu'à celle du président Reagan, qui toutes deux contiennent des éléments positifs en vue du règlement pacifique et juste de la question.

115. L'instauration d'une paix durable est une question à la fois complexe et délicate, mais nous continuons d'espérer que les Nations Unies seront en mesure d'obliger Israël à respecter la légitimité internationale, les résolutions de l'ONU et la Charte des Nations Unies, et que le peuple palestinien pourra ainsi exercer son droit de créer un Etat indépendant sur son sol national.

116. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Pendant une bonne partie de la semaine dernière, l'Assemblée a réalisé la première partie d'un programme à l'affiche duquel figuraient les deux numéros éternels, intitulés "La question de Palestine" et "La situation au Moyen-Orient". Peu de choses — pour ne pas dire rien — ont été dites au cours de la première partie du programme qui permettent d'espérer que la cause de la paix pourrait progresser, et malheureusement, les possibilités de discussion offertes par le point de l'ordre du jour ostensiblement à l'étude ici, n'ont pas non plus été saisies. Alors que nous approchons de la fin de ce débat, il est évident qu'il apportera aussi peu que son double sur le plan de l'analyse et des propositions constructives.

117. La situation au Moyen-Orient, contrairement aux idées erronées colportées traditionnellement au cours de ce débat, ne se limite pas à une zone représentant 0,4 p. 100 de la superficie totale que l'on dénomme, à juste titre, le Moyen-Orient. Le Moyen-Orient est une région vaste qui s'étend sur une superficie beaucoup plus grande que les Etats-Unis d'Amérique ou la Chine. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer le 2 décembre, du haut de cette tribune [89<sup>e</sup> séance], les 21 Etats arabes — qui ne représentent absolument pas tous les Etats du Moyen-Orient — ont une superficie totale de 5,5 millions de milles carrés, c'est-à-dire plus de 10 p. 100 de la masse continentale du monde. Le Moyen-Orient possède également des ressources minérales, à commencer par le pétrole dont dépend tellement la civilisation moderne.

118. Cette richesse inconnue auparavant, est à l'origine de l'une des contradictions principales et inhérentes de la région. Les richesses nouvelles qu'on a découvertes n'ont pas apporté l'harmonie ni la concorde sociale entre les peuples de la région. Le contraste entre l'extrême richesse et la pauvreté abjecte s'accompagne de tensions entre le progrès social et l'extrémisme politique. La répression et les violences flagrantes infligées à des groupes sociaux entiers, le déni des droits de l'homme et l'exploitation des populations civiles par des régimes non démocratiquement élus, sont autant de facteurs qui déstabilisent la région d'une manière dont les conséquences sont évidentes pour la situation du monde entier.

119. Dans ce contexte, le problème des Arabes palestiniens ne constitue évidemment pas la question principale de la région ni même de notre temps. Pour âpre et complexe qu'il soit, le conflit arabo-israélien n'est qu'un des foyers de tension et de violence parmi tant d'autres au Moyen-Orient et, en tant que tel, il est loin d'être le plus crucial. En réalité, le conflit

arabo-israélien est le fruit de tensions plus vastes plutôt que leur cause, et presque toutes ces tensions devraient être examinées même si Israël n'avait pas toujours été considéré comme un bouc émissaire commode par les Arabes dans leurs erreurs et leurs manquements. L'une de ces erreurs a été mise en relief dans l'Annuaire de 1980 sur les armements et le désarmement dans le monde, publié par l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, en ces termes :

"... la flambée des prix du pétrole brut a apporté une "richesse" rapide et nouvelle à certains pays du Moyen-Orient, qui a été utilisée pour des achats importants d'armes modernes et de matériel militaire ainsi que pour des investissements dans des projets d'infrastructure correspondants".

Le lien entre le pétrole du Moyen-Orient et les armes est irréfutable. Les quatre principaux exportateurs de pétrole sont également les principaux importateurs d'armes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Qu'ils soient également les quatre orateurs les plus pharisaïques dans cette assemblée, n'est pas non plus fortuit. La principale puissance de la péninsule Arabique, par exemple, a dépensé 14,5 milliards de dollars en matériel militaire en 1979, plus que ce que dépendent sept pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] ensemble, à savoir la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège et le Portugal.

120. Les escarmouches militaires entre l'Iran et l'Iraq ont également entraîné, récemment, des dépenses considérables. En 1979, l'Iraq a reçu plus d'armes qu'aucun autre pays du tiers monde, et cela avant que Saddam Hussein al Takriti eût fait avancer ses légions au-delà du Shatt al Arab. Dans son livre intitulé "Le jeu du désarmement", Alva Myrdal, Prix Nobel de la Paix, faisait remarquer en 1979 que bientôt : "Le Koweït, ... avec seulement un million d'habitants, sera doté de l'un des systèmes de défense aérienne les plus modernes [et les plus perfectionnés]". On ne peut que supposer que ce système de défense sera nécessaire contre ses voisins du nord dont l'appétit de territoires est si grand.

121. Si l'Assemblée semble avoir assez de temps pour saisir n'importe quel prétexte pour s'attaquer à mon pays, elle n'a de toute évidence pas le temps de traiter des banalités dont j'ai parlé, bien que nous soyons censés discuter ici de la situation au Moyen-Orient. Par conséquent, je vais tâcher d'analyser rapidement quelques-uns des conflits actuels dans la région. Qu'il me soit permis cependant de faire remarquer, à titre d'exemple significatif, que depuis 1948 il y a eu 30 coups d'Etat réussis dans les pays arabes et au moins 44 coups d'Etat qui ont échoué. Vingt chefs d'Etat et premiers ministres arabes ont été assassinés et, au total, il y a plus de 82 meurtres politiques enregistrés. La plupart de ces événements fâcheux se sont déroulés dans le cadre de tentatives de subversion de la part d'autres Etats arabes "frères".

122. En regardant de plus près certaines des principales parties au 12 conflits armés qui font actuellement rage au Moyen-Orient, arrêtons-nous tout d'abord sur le flanc oriental de la région. Là, sur les côtes septentrionales du golfe Persique, deux régimes instables continuent de se battre et d'envoyer à l'abat-

toir la fleur de leur jeunesse. La guerre de l'Iraq avec la République islamique d'Iran se poursuit sans trêve depuis 27 mois. D'après la publication *World Military Expenditures*, qui fait autorité, environ 35 000 personnes ont péri à ce jour des deux côtés dans cette guerre, estimation apparemment prudente si l'on tient compte du nombre important de troupes qui y participent.

123. Comme le signalait le 19 novembre dernier le correspondant du *Christian Science Monitor* : "Des soldats arabes et perses continuent de périr, d'énormes sommes sont déversées dans la machine de guerre et la possibilité d'assister à une véritable crise dans le Golfe riche en pétrole demeure illimitée."

124. Curieusement, et bien que cela ne soit pas surprenant, l'Assemblée générale n'a pas jugé bon de discuter de cette guerre; nous n'avons pas connaissance non plus qu'au Siège de l'Organisation des Nations Unies ait été organisée une exposition consacrée aux infortunées victimes de cette frénésie totalitaire ni aux personnes déplacées du fait de la guerre irano-iraquienne, dont le nombre s'élève à plus de 2 millions — énorme problème de réfugiés créé par l'agression iraquienne, auprès duquel même les chiffres gonflés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et concernant les réfugiés arabes palestiniens — paraissent bien faibles. On se demande si le moment n'est pas venu d'envisager la création d'une institution spécialisée analogue à l'Office pour s'occuper de ce problème aigu de réfugiés.

125. Au cours des 20 dernières années, les dirigeants de l'Iraq sont arrivés au faite du pouvoir par les moyens les plus sanglants. Comme Lawrence Minard l'a écrit dans le *Forbes Magazine* le 18 août 1980 : "Le président Saddam Hussein s'est révélé l'un des dirigeants les plus brutaux, et les plus répressifs de l'histoire contemporaine." Les représentants se souviendront que, peu avant la parution de cet article, Saddam Hussein al Takriti a été mêlé à l'assassinat, par un peloton d'exécution, de 15 dirigeants importants du parti baathiste, dont certains étaient ses conseillers les plus proches. Ce qui commence à la tête, naturellement, s'insinue dans les rangs du régime...

126. Le PRÉSIDENT : Je m'excuse auprès du représentant d'Israël, mais la représentante de l'Iraq a demandé la parole pour une motion d'ordre. Je lui donne la parole.

127. Mlle AL-TURAIHI (Iraq) [interprétation de l'anglais] : Je prie le Président de demander au représentant de l'entité sioniste de bien vouloir se conformer au règlement intérieur et de ne pas se livrer à des manipulations, que nous connaissons tous et auxquelles il recourt souvent à l'Assemblée générale dans le but de détourner l'attention des atrocités israéliennes.

128. Le PRÉSIDENT : Je prie le représentant d'Israël de poursuivre sa déclaration.

129. M. BLUM (Israël) [interprétation de l'anglais] : Nous sommes, bien sûr, habitués à ce genre de comportement qui, sous le couvert d'une motion d'ordre, vise à créer le désordre. D'ailleurs, cette représentante de l'Iraq est bien connue pour son habitude de présenter des motions d'ordre pour semer le désordre. Il est apparemment douloureux

pour elle d'entendre pour une fois des vérités au sujet du régime qu'elle représente.

130. Je vais, avec votre permission, Monsieur le Président, reprendre ma déclaration exactement là où j'ai été interrompu. Les représentants se souviendront que, peu avant la parution de l'article dans *Forbes Magazine*, Saddam Hussein al Takriti a été mêlé à l'assassinat, par un peloton d'exécution, de 15 dirigeants importants du parti baathiste, dont certains étaient ses conseillers les plus proches. Ce qui commence au sommet, bien sûr, pénètre les divers échelons du régime et les cruelles répressions des droits de l'homme et des libertés politiques en Iraq sont étayées par des documents. Dans son rapport annuel de 1981, Amnesty international exprime sa préoccupation en raison du grand nombre d'exécutions qui ont eu lieu en Iraq et note que depuis 1974 elle a reçu des informations concernant une moyenne annuelle de 100 exécutions.

131. Depuis son accession à l'indépendance dans les années 30, l'Iraq a systématiquement supprimé ses minorités ethniques. Des centaines de chrétiens assyriens, hommes, femmes et enfants, ont été assassinés en 1933 par l'armée iraquienne. Pendant la seconde guerre mondiale, il y a eu en Iraq un coup d'Etat qui a porté au pouvoir Rashid Ali al-Keilani, bien connu pour deux choses : sa collaboration avec les nazis et l'organisation de pogromes sanglants contre la communauté juive de Bagdad. Pendant près d'un quart de siècle après la seconde guerre mondiale, les autorités iraquiennes se sont lancées méthodiquement dans la répression brutale de leur minorité kurde, qui a abouti au massacre de milliers et de milliers de Kurdes au milieu des années 70. Le moment est certainement venu d'examiner la création par l'Assemblée générale d'un comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple kurde en Iraq, et la création, au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, d'un service spécial sur les droits des Kurdes en Iraq, qui pourrait le moment venu être porté au rang de division. Etant donné que l'Iraq était jusqu'à l'année dernière un membre respecté de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, il souhaitera sans aucun doute parrainer les résolutions à cette fin et pourrait même financer les dépenses ainsi entraînées en puisant dans les revenus qu'il tire de ses ventes de pétrole.

132. La répression en Iraq ne se limite naturellement pas aux Kurdes. De nombreux prisonniers, appartenant à diverses couches de la société iraquienne, sont également sujets à des tortures cruelles.

133. Les organismes qui sont chargés d'enquêter sur les droits de l'homme ont trouvé nécessaire de publier un rapport spécial en avril 1981 où l'on trouve des détails médicaux et d'autres preuves attestant le recours fréquent à la torture. En dépit de tout cela, le *Christian Science Monitor*, dans l'article que j'ai déjà mentionné, dit : "Il semble vraisemblable qu'Hussein durera, ne serait-ce qu'en raison de la cruauté avec laquelle il s'est débarrassé de ses ennemis dans le pays..." La conclusion à laquelle est parvenue le *Christian Science Monitor* se trouve parfaitement illustrée dans un incident survenu en juillet dernier dans la ville d'Ad Dujayl, dont on n'a eu connaissance que cette semaine et que les autorités iraquiennes ont de toute évidence essayé de cacher à la commu-

nauté internationale. D'après l'*Economist* de Londres, du 4 décembre 1982, Ad Dujayl, ville située à 40 milles au nord-est de Bagdad, a été effacée de la carte. A la suite d'un attentat contre sa vie, Saddam Hussein al Takriti, selon l'*Economist* :

“a décidé de faire un exemple de ce centre de mécontentement.

“Il y a eu environ 150 victimes dans les deux heures qui ont suivi cette tentative d'assassinat. Ensuite, 150 familles ont tout simplement disparu. Les hommes qui restaient ont été envoyés au nord de l'Iraq; les femmes et les enfants ont été envoyés dans le sud. Des bulldozers ont ensuite rasé la ville.”

134. Pouvons-nous espérer que cette instance se souciera davantage de cet événement horrible ou va-t-il devenir un autre exemple du syndrome de la double attitude qui règne dans cette assemblée ?

135. A l'ouest de l'Iraq se trouve la Syrie, pays dont le régime réunit les différentes causes du conflit au Moyen-Orient et qui lui-même est la cause d'une instabilité régionale chronique. Il serait bien sûr superflu de s'attarder sur l'absence de relations mutuelles bien connue des deux régimes fraternels baathistes de Damas et de Bagdad. Les problèmes internationaux graves créés par la Syrie découlent dans une grande mesure de sa situation interne.

136. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et jusqu'à l'arrivée au pouvoir du présent régime en 1970, il y a eu en Syrie une douzaine de coups d'Etat, dont la plupart ont été sanglants. Le régime actuel est un régime minoritaire, composé principalement de membres de la secte des Alawites. Il repose sur les baïonnettes des frères Hafez et Rifat el-Assad. L'état d'urgence, dont la déclaration remonte à 1963, continue d'être utilisé par le régime pour justifier des violations étendues des droits fondamentaux de l'homme, y compris ceux qui sont formellement garantis par la Constitution syrienne.

137. Un exemple très récent de l'attitude inhumaine de la Syrie à l'égard des Syriens s'est produit, bien sûr, dans la ville de Hama, où en février de cette année, selon les explications ingénieuses du représentant de la Syrie à la Deuxième Commission à la présente session de l'Assemblée générale, quelques “déviationnistes” ont été liquidés. En fait, comme le rapporte le *Washington Post* du 3 mai 1982, la ville a été la cible pendant trois semaines et de façon constante de feux d'artillerie et de chars par les forces fidèles aux frères Assad. Des quartiers entiers ont été démolis, des milliers de personnes ont été tuées et près de 20 000 enfants sont devenus orphelins. D'autres rapports, dont l'un émane de la British Broadcasting Corporation, indiquent que le nombre des personnes assassinées a dépassé 15 000. Compte tenu des commentaires syriens en la matière, on nous pardonnera, par conséquent, de présumer que la Syrie a probablement estimé que la liquidation de 15 000 “déviationnistes”, sans parler des 20 000 enfants qui sont devenus orphelins, n'est pas un incident trop fâcheux dans ce pays, et que c'est ainsi qu'elle a décidé de célébrer comme il convenait la fin de son mandat en tant que membre respecté de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

138. Comme son voisin l'Iraq, la Syrie est également condamnée par les organismes internationaux de contrôle pour une pléthore d'actes de torture et d'exécution sommaires et elle fait l'objet de l'un des rapports nationaux les plus longs publiés à ce sujet au cours de l'année écoulée. Comme ce document est accessible à tous les membres de l'Assemblée, je m'abstiendrai de le citer longuement. Cependant, il vaut la peine de souligner que ces organismes de recherche se sont également souciés des allégations selon lesquelles les forces de sécurité syriennes étaient responsables de l'assassinat à l'étranger d'exilés éminents opposés au régime sanguinaire des frères Assad. Ce faisant, les dirigeants syriens, naturellement, ne faisaient que suivre l'exemple donné par le régime libyen fraternel de Muammar Kadhafi qui, à partir du mois prochain, fera l'honneur à la Commission des droits de l'homme d'en devenir membre. Il n'est que naturel, maintenant que le mandat de la Syrie est venu à expiration, que ce pays soit remplacé par un régime tout aussi respectueux des droits de l'homme.

139. Depuis le premier appel à la liquidation physique des ennemis de la révolution en février 1980, plus d'une douzaine de civils libyens ont été tués ou blessés dans des tentatives d'assassinats en Europe, aux Etats-Unis et au Moyen-Orient. Le colonel Kadhafi a le bras long, et il a non seulement atteint ses ennemis à l'étranger, mais il a également orchestré tout un réseau mondial de terroristes qui s'étend au Moyen-Orient, à l'Afrique, à l'Europe et à l'Asie.

140. Les armes fournies à la Libye par l'Union soviétique — et je présume que ce sont des armes destinées à la paix — ont été retrouvées en Irlande, aux Philippines et en Ethiopie. En Afrique, la participation du colonel Kadhafi au Tchad est naturellement bien connue, et on sait que son aventurisme irresponsable l'a amené à envoyer des soldats dans d'autres pays, tels que l'Ouganda, dans des tentatives avortées pour sauver des régimes aussi éclairés que celui d'Idi Amin. L'engagement de Kadhafi au Moyen-Orient est au moins aussi important que son engagement en Afrique. Ses voisins, sur Radio Tunis, l'ont décrit dans les termes suivants, le 5 février 1980 : “Un homme paranoïaque qui utilise à mauvais escient les richesses de son pays pour accumuler des armements, financer les terroristes de tous les secteurs et semer le chaos dans les pays arabes”.

141. Son collègue africain et arabe, le président Nemeiry, du Soudan, l'a décrit d'une façon plus succincte. “Kadhafi”, a-t-il dit, “a deux personnalités, et toutes deux sont maïéfiques”. Il s'agit d'une citation de la *New Republic*, du 7 mars 1981. Dans la sécurité à Tripoli, le colonel Kadhafi a eu beaucoup à dire sur les événements au Liban cet été. Le jour de l'anniversaire de la révolution libyenne, le 1<sup>er</sup> septembre 1982, il a donné à nouveau son conseil immortel aux Palestiniens, celui de se suicider : “J'aurais voulu que les Palestiniens mènent leur bataille suicidaire jusqu'au bout, puisque cela aurait été préférable pour eux.” Une fois de plus, Kadhafi a dit tout haut ce que d'autres dirigeants arabes, pour des raisons tactiques, pensent vraiment mais ont jugé préférable de taire. En suggérant le suicide à l'OLP, le colonel Kadhafi reste fidèle à la façon dont les dirigeants arabes perçoivent vraiment l'OLP. Les déclarations

du colonel Kadhafi étaient, en surface du moins, nettement contraires aux déclarations de ceux qui appuient l'OLP en cette organisation, qui ont essayé de camoufler leurs véritables mobiles derrière une frénésie d'activités continues et de rhétorique effrénée en des sessions extraordinaires d'urgence reconvoquées à la hâte qui témoignent de la prédilection des dirigeants arabes pour l'hypocrisie et la tromperie, même à l'égard de leurs propres "frères" arabes.

142. Voilà la véritable raison du temps démesuré qui est consacré à cette question. Le barrage de rhétorique a ici pour but d'amortir le son de la réalité et de la vérité, si clairement perçu par le monde entier en ce qui concerne la véritable position du monde arabe à l'égard de l'OLP et de son rôle au Liban.

143. La sublimation des problèmes réels du Liban, que l'on cache derrière une rhétorique anti-Israélienne, est malheureusement caractéristique du comportement des dirigeants arabes. Tout d'abord, ils ont établi et organisé l'OLP terroriste dans le but de harceler et éventuellement de détruire mon pays. Ensuite, ils ont déversé les terroristes sur la Jordanie. Lorsque ce projet s'est retourné contre eux, ils se sont débarrassés de l'OLP en l'envoyant au Liban, qui était le maillon le plus faible de la chaîne arabe. Les dirigeants arabes ont vu dans le Liban l'hôte approprié pour l'OLP. Puisque la larve de l'OLP s'était métamorphosée en un monstre vorace, la chose raisonnable à faire était de la garder au Liban. Cela non seulement permettait de garder l'OLP sous la coupe des dirigeants arabes, mais donnait également d'excellentes possibilités : la Syrie a utilisé la présence de l'OLP comme prétexte de son intrusion militaire au Liban, exercice qui a été financé volontiers par les Saoudiens et par d'autres millionnaires arabes du pétrole. Les Iraquiens, les Libyens, les Iraniens ont donné libre cours à leur appétit de subversion, de contre-subversion, de bombardements et d'assassinats mutuels, ainsi qu'à toute une série de projets politiques hyperactifs — et tout cela avec l'aide et l'assistance opérationnelle des diverses factions de l'OLP.

144. Le Liban, qui pendant longtemps a été considéré comme le seul pays démocratique du monde arabe, est devenu le symbole vivant de ce que les intrigues des dirigeants arabes peuvent réellement faire d'un pays démocratique qui n'a pas assez de force pour leur résister. Et le monde, lentement mais sûrement, s'est habitué à cette situation et n'en a guère fait de cas. Le Liban pouvait être sacrifié, et ce non seulement aux yeux des dirigeants arabes. Aux échelons les plus élevés des gouvernements du monde, on estimait qu'il était de mauvais ton de parler de ce qui se passait dans cet infortuné pays.

145. Les 11 ans de présence de l'OLP, le grignotement de la souveraineté libanaise, la guerre civile, l'invasion syrienne et les bombardements qui ont suivi, les tueries et les équipées meurtrières, tous ces faits étaient relégués aux pages intérieures des journaux indifférents et satisfaits de l'Ouest; les chiffres effarants qui s'élevaient à des centaines de milliers de victimes étaient à peine mentionnés dans la presse. Après tout, comme l'a dit le représentant de la Jordanie au Conseil de sécurité l'été dernier, ce n'était qu'"une affaire entre Arabes". Pourtant, qui pourrait nier que les détails sordides

de cette "affaire de famille" n'étaient un secret pour personne et qu'ils étaient connus d'une manière passive à l'étranger. Le monde sait, en fait, que les dirigeants arabes, pour des raisons qui leur sont propres et qui sont souvent diamétralement opposées, ont guidé et orchestré les activités pernicieuses de l'OLP au Liban — à l'intérieur et à l'extérieur des vastes enclaves placées sous la domination des multiples factions de l'OLP et des groupes séparatistes.

146. C'est un fait qu'aux yeux des dirigeants arabes et de quelques autres, non arabes, le Liban n'avait pas beaucoup d'importance parce qu'il était faible. Il en était de même pour la Jordanie. Si le roi Hussein n'avait pas réagi, s'il n'avait pas bombardé les camps de réfugiés et fait le siège des places fortes de l'OLP, s'il n'avait pas pilonné les secteurs où l'OLP se retranchait, la Jordanie, elle aussi, aurait fait l'objet de représailles, comme le Liban. En dernière analyse, cependant, on s'aperçoit que c'est de l'OLP que prennent avantage les gouvernants rapaces, égoïstes et fauteurs de troubles du monde arabe. C'est une réalité si criante que vouloir la nier est puéril.

147. Les dirigeants arabes ont tout essayé pour que le Liban se cantonne dans son rôle d'hôte passif de l'OLP, car personne dans le monde arabe ne voulait avoir affaire avec l'OLP; et on avait de bonnes raisons pour cela. Après tout, ce sont eux qui ont créé ce monstre à la Frankenstein dont ils connaissent la véritable nature. Qui risquerait sa souveraineté en la laissant aux mains des grands maîtres du terrorisme international ? Il était moins onéreux, et plus sûr, de les laisser au Liban; de rester à bonne distance d'eux et de leurs attaches douteuses. C'est pourquoi les gouvernements arabes ont refusé pendant des semaines d'accepter les bandes de l'OLP qui fuyaient Beyrouth. Les terroristes n'ont pu finalement trouver asile qu'une fois que leur défaite totale, que leur dispersion en groupes relativement inoffensifs, ne pouvaient plus faire le moindre doute.

148. La Syrie, voisine du Liban, a longtemps refusé de les accepter, et pourtant il est à noter que ce qu'on appelle le "Conseil national palestinien" a son siège à Damas. Les Syriens ne voulaient qu'une OLP réduite à l'impuissance. Le président el-Assad sait comment traiter ce genre d'OLP. Les autres aussi, malgré toutes leurs dénégations hypocrites. Mais, dans la bonne tradition du régime syrien, le président el-Assad se pose maintenant, dans l'arène arabe, comme le sauveur de l'OLP, et les généreux honoraires sont tout à fait en vogue.

149. Bien que nous ayons dit et redit, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, quelle était la position d'Israël en ce qui concerne la situation au Liban, il me paraît tout de même opportun d'y revenir brièvement aujourd'hui.

150. Israël est favorable à la pleine restauration de la souveraineté libanaise, de l'indépendance libanaise, de l'intégrité territoriale libanaise, de l'unité du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, il est favorable, aussi, au rétablissement de l'autorité légitime du Gouvernement libanais sur toute l'étendue de son territoire.

151. Lorsque nous parlons du rétablissement de la souveraineté libanaise, nous songeons à la restauration d'une souveraineté véritable du Liban, pour

son propre peuple. Nous ne parlons pas de cette souveraineté du bout des lèvres, parce qu'il le faut bien, pas plus que nous ne l'utilisons comme façade derrière laquelle des intérêts étrangers cherchent à perpétuer leur emprise sur le Liban et son peuple. L'expérience de ces dernières années a clairement démontré que la souveraineté du Liban était devenue une imposture, qu'elle n'existait plus que de nom pour ceux qui l'avaient violée et qui avaient converti le Liban en une base pour l'agression et le terrorisme international. Il ne faut pas que cela se renouvelle. Il est par conséquent essentiel que tous les éléments non libanais, sans exception, se retirent du sol libanais afin que le peuple libanais puisse enfin prendre en main son propre destin. Le Liban, comme il se doit, appartient à son peuple, et à lui seulement.

152. Israël ne nourrit aucune ambition territoriale à l'égard du Liban. Nous ne convoitons pas même un centimètre carré du territoire libanais. Nous ne voulons pas rester au Liban ou dans une partie quelconque du Liban. Mais nous avons le droit d'exiger que des arrangements particuliers soient conclus pour que le Liban ne serve plus, comme il a servi pendant tant d'années, de tremplin permettant aux terroristes de lancer leurs attaques contre la population civile d'Israël. Nous avons le droit d'exiger que des dispositions concrètes soient prises afin de prévenir à jamais toute action hostile à l'encontre d'Israël et de ses citoyens lancée à partir du sol libanais.

153. Personne au Moyen-Orient n'est plus désireux qu'Israël de voir rétablir la souveraineté libanaise, de voir les conflits internes de ce pays résolus, de voir les occupants syriens partir, de voir l'OLP vaincue, de voir enfin la liberté et la tranquillité rétablies dans ce pays déchiré par la guerre. Israël fera tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir des relations de bon voisinage avec le Liban. Israël veut la paix au Liban et avec le Liban. Israël n'est pas brouillé avec le Liban mais avec ceux qui voulaient l'asservir.

154. Il est triste que cette assemblée ait, une fois de plus, laissé passer l'occasion de s'attaquer aux problèmes réels qui sont à l'origine de la situation où se trouve le Moyen-Orient. Ce qui a été dit la semaine dernière à l'occasion du débat sur le conflit arabo-israélien a été répété à satiété au cours de la discussion de cette semaine.

155. Le Moyen-Orient est une vaste région; ses problèmes, dont les effets se font sentir dans le monde entier, sont nombreux et complexes. La présentation répétée et déformée du conflit arabo-israélien ici, conflit qui se limite à une petite partie seulement de la région, ne peut que nous amener à conclure que cette assemblée n'a pas la moindre intention de débattre de ces problèmes qui sont bien réels, ou même d'essayer de s'y attaquer.

156. M. VRAALSEN (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis le dernier débat de l'Assemblée générale consacré au Moyen-Orient, le monde a vu se produire dans cette région une série d'événements violents et tragiques qui devaient se solder par d'énormes pertes humaines et matérielles. La mort et la dévastation qui devaient accompagner l'invasion israélienne

du Liban ont, partout dans le monde, causé la stupeur et la détresse.

157. Bien que les hostilités aient, pour l'essentiel, cessé, la situation au Liban est cependant loin d'être normale. La population civile est toujours en but aux souffrances et aux privations, alors que 100 000 hommes de troupe étrangers sont encore dans le pays. Le Gouvernement libanais a dit à maintes reprises qu'il souhaitait voir toutes les troupes étrangères quitter le territoire libanais, mais malheureusement son appel n'a pas été entendu jusqu'à présent. Le Gouvernement norvégien prie instamment les Etats qui maintiennent une présence militaire à l'intérieur des frontières du Liban de répondre à l'appel du gouvernement légitime de ce pays en retirant leurs forces. Les résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité doivent être mises en œuvre. Nous louons aussi et nous appuyons les efforts déployés par les médiateurs américains, Philip Habib et Morris Draper, pour accélérer le retrait de toutes les forces étrangères du Liban. Un retrait total permettrait au Gouvernement libanais de rétablir son autorité. Il pourrait ainsi se consacrer à la reconstruction de son pays ravagé par la guerre et qui a tant besoin de ses efforts. Le retrait de toutes les troupes étrangères pourrait aussi donner l'impulsion positive nécessaire à la recherche d'un règlement d'ensemble durable et pacifique au Moyen-Orient.

158. Pareille impulsion serait assurément la bienvenue, car aux lendemains de la guerre au Liban, une certaine évolution positive des événements a ranimé les espoirs de voir le processus de paix prendre un nouveau départ.

159. Le plan de paix esquissé par le Président des Etats-Unis au début de septembre dernier<sup>2</sup> constitue également un événement encourageant. Ce plan est louable pour son réalisme et son esprit constructif. De l'avis du Gouvernement norvégien, il représente une base utile pour les efforts destinés à un règlement pacifique global. De même, l'ensemble de principes adoptés lors de la douzième Conférence arabe au sommet de Fès, au mois de septembre dernier [*voir A/37/696*], comportent un certain nombre d'éléments nouveaux constructifs et positifs, susceptibles de contribuer au progrès vers la paix.

160. En raison en partie des propositions arabe et américaine mentionnées plus haut, la situation actuelle au Moyen-Orient peut faire l'objet de négociations fécondes et constructives. Il importe aussi de souligner la précarité de cette situation et le fait qu'elle pourrait aisément se dégrader encore une fois. C'est pourquoi il est essentiel que toutes les parties concernées fassent preuve de modération et de retenue si elles ne veulent pas perdre cette occasion de faire des progrès vers une solution pacifique.

161. Sur cette toile de fond, nous ne pouvons qu'exprimer notre inquiétude devant la décision du Gouvernement israélien de mettre à exécution ses projets de création de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés. Le Gouvernement norvégien déplore cette décision qui ne peut qu'avoir des incidences négatives sur le climat politique général au Moyen-Orient, et il prie instamment le Gouvernement israélien de reconsidérer sa décision.

162. La situation concernant les civils palestiniens qui demeurent au Liban est précaire. Une action de secours humanitaire à grande échelle est nécessaire afin d'alléger les souffrances de cette population douloureusement éprouvée. A cet égard, nous lançons un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles prêtent toute l'assistance possible aux activités à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en faveur des civils palestiniens au Liban.

163. De l'avis du Gouvernement norvégien, les éléments fondamentaux d'un règlement pacifique, juste, durable et global, figurent dans la Charte des Nations Unies et les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Selon nous, les éléments les plus importants en sont les principes suivants : premièrement, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force; et deuxièmement, le droit de tous les Etats de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. La troisième prémisses fondamentale à une paix durable au Moyen-Orient réside dans la reconnaissance et la mise en œuvre des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination. Pris ensemble, ces principes fondamentaux permettraient d'équilibrer les intérêts vitaux des parties concernées. Il ne sera possible de briser le cercle vicieux de la violence, de la haine et de la méfiance qui existe depuis de si nombreuses années, que si les parties reconnaissent mutuellement ces intérêts fondamentaux.

164. De toute évidence, il ne suffit pas d'exprimer ces principes de manière abstraite. Ils doivent être traduits en actes politiques. De la part d'Israël, cela signifie le retrait des territoires occupés depuis la guerre de 1967. De la part des Palestiniens et des pays arabes, cela signifie la reconnaissance d'Israël et son droit d'exister à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

165. A notre avis, le problème palestinien demeure au cœur du conflit du Moyen-Orient. Une solution ne peut être trouvée que dans le cadre de négociations directes entre les parties intéressées, y compris

les représentants du peuple palestinien. On ne pourrait guère attendre des Palestiniens qu'ils acceptent les responsabilités inhérentes à toute solution de paix s'ils n'ont pas pu faire entendre leur voix dans les négociations aboutissant à cette solution.

166. Depuis des années, les Nations Unies semblent consacrer de plus en plus de temps et d'efforts au conflit du Moyen-Orient. Nous ne sommes pas convaincus que l'impact et l'influence des débats et des résolutions augmentent proportionnellement à leur nombre. On pourrait en fait tirer la conclusion contraire. Malgré cela, cependant, le Gouvernement norvégien est convaincu que les Nations Unies pourraient jouer un rôle important dans toute négociation future portant sur une solution de paix globale au Moyen-Orient. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/37/1], l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, constitue le seul endroit au monde où toutes les parties concernées peuvent s'asseoir à la même table.

*La séance est levée à 13 h 5.*

#### NOTES

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982*, document S/15317.

<sup>2</sup> *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington, Government Printing Office, 1982, vol. 18, n° 35, p. 1081.

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980*, document S/14009.

<sup>4</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Commission politique spéciale, 38<sup>e</sup> séance, et Ibid., Commission politique spéciale, Fascicule de session, rectificatif.*

<sup>5</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973, p. 287.

<sup>6</sup> *World Armaments and Disarmament : SIPRI Yearbook 1980*, London, Taylor & Francis Ltd, 1980, p. 95.

<sup>7</sup> Alva Myrdal, *The Game of Disarmament : How the United States and Russia Run the Arms Race*, New York, Pantheon Books, p. 143.